

Délibération N°2023-029-BC

Date de convocation : 26 mai 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Actualisation des prix de vente des composteurs

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de juin à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'opération « compostage » de la Communauté de communes a été lancée en avril 2012 dans le but de promouvoir la pratique du compostage à l'échelle du territoire, et ainsi détourner la partie organique des ordures ménagères et une partie des déchets verts de déchèterie.

Etant donné que les prix des matières premières ont augmenté, il est proposé d'actualiser les tarifs de la manière suivante :

Pour les foyers et les professionnels

- 1^{er} composteur bois : 38 €
- à partir du 2^{ème} composteur bois : 75 €
- 1^{er} composteur plastique : 25 €
- à partir du 2^{ème} composteur plastique : 50 €
- Limiter l'achat de composteur au nombre de 3 par foyer depuis le début de l'opération « compostage » en avril 2012.

Pour les établissements scolaires et périscolaires

- 1^{er} composteur bois ou plastique : 0 €
- 2^{ème} composteur bois : 38 €
- à partir du 3^{ème} composteur bois : 75 €
- 2^{ème} composteur plastique : 25 €
- à partir du 3^{ème} composteur plastique : 50 €

Par ailleurs, les personnes ou établissements scolaires qui ont fait l'acquisition d'un composteur sont demandeuses de pièces détachées pour réparer et faire perdurer la durée de vie de leur composteur,

Il est proposé de fournir les pièces détachées aux tarifs suivants :

- Composteur plastique :
 - o couvercle : 10 €
 - o verrou de couvercle : 2 €
 - o tige à boucle ou plate : 4 €
 - o panneau latéral haut ou bas : 16,5 € (modèle avant 2021) 16€ (modèle depuis 2021)
- Composteur bois :
 - o couvercle : 14 €
 - o tige : 1 €
 - o panneau latéral haut ou bas : 11 €
 - o charnière : 1 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Approuve les conditions et tarifs relatifs aux composteurs tels que figurant ci-dessus.**
- **Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 7 juin 2023.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.

Le Président,
Henri BILLON.

